Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

SUCCESSION GRAND MERE

Par dj angelo

Bonjour
Je me permets de vous contacter car je souhaite connaitre la procédure à mettre en oeuvre suite au décès de ma grand mère et grand pére depuis 8ans et mon père depuis 10ans ;
Ma tante qui s'occupait des papiers de ma grand mère garde tout pour elle ; Pas possible de parler avec elle;
Aujourd'hui je souhaite connaitre les démarches pour que la succession se fasse dans les règles de l'art;
Expliquer moi ce qu'il faut faire ?
Veuillez croire à l'expression de mes salutations distinguées;
En attente de votre retour
Cordialement

Par ESP

Bonjour et bienvenue
Vous voulez donc dire que la succession n'a pas été ouverte depuis 8 ans ?
Votre père étant décédé avant sa maman, vous êtes héritiers par représentation et parfaitement dans votre droit.

Prenez RDV avec le notaire, muni du certificat de decès, et tout justificatif d'identité .

Par dj angelo

Oui pas de succession depuis 8ans ;
Ma tante cache tous les papiers,pas de dialoque ;
Du côté de mon pére nous sommes 8 enfants ;
Nous souhaitons savoir quelle procédure à mettre en oeuvre;
cordialement

Par Rambotte

Bonjour.

Ce sont les décès qui ont ouvert les deux successions. Nous comprenons que le décès de votre grand-mère est récent. Ensuite, si personne ne fait rien, il ne se passe rien. Vous pouvez mandater un notaire pour s'occuper du traitement des successions.

Par LaChaumerande

Bonjour

En complément des réponses précédentes. Il faudrait que votre tante comprenne que tant que la succession de ses parents (vos grands-parents) n'est pas traitée et clôturée elle n'est propriétaire de rien, du moins s'il y avait un bien immobilier en jeu.

Est-ce le cas ? Si oui qui paye la taxe foncière ?

Le recours à un notaire est incontournable.

Par dj angelo

oui ma grand mére a des terres sur la commune